

Le crématoire de Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 22

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

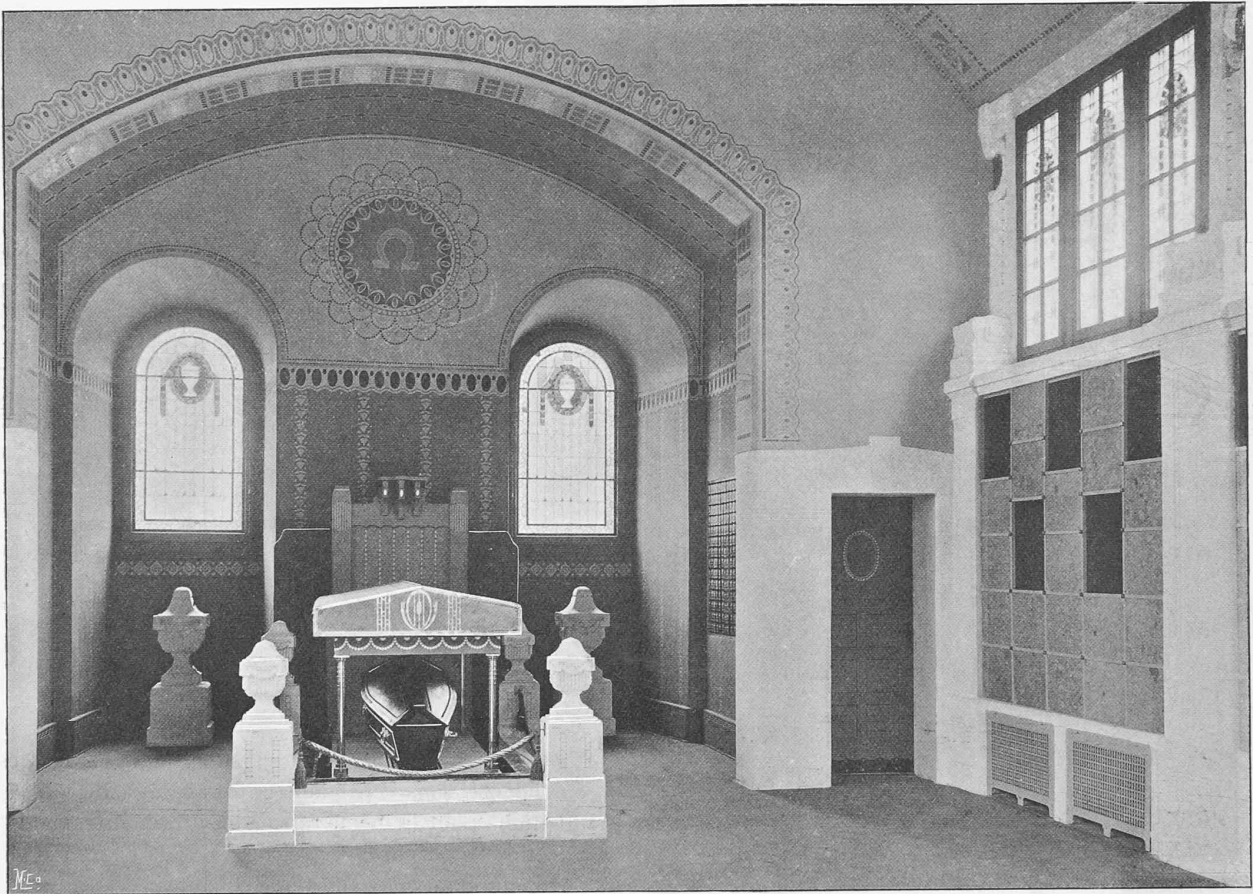
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CRÉMATOIRE DE LAUSANNE



Vue du catafalque, de la chaire et du columbarium. — Architecte : M. G. Hämmerli.

sont élevés à Fr. 2500,47, soit au total Fr. 102 621,10. Dans ce dernier chiffre ne sont pas compris les frais d'établissement des rampes d'accès qui ont été exécutées par les soins de la Compagnie A.-O.-M. mais avec des subventions des deux Etats intéressés.

La Compagnie du chemin de fer A.-O.-M. a participé pour la plus large part à la construction du pont, par le paiement d'une subvention de Fr. 60 000 équivalente au coût d'un pont pour le chemin de fer seul.

L'excédent de la dépense, soit Fr. 42 621,10, a été supporté par les Etats de Vaud et du Valais, chacun pour moitié.

H. Dy et L. P.

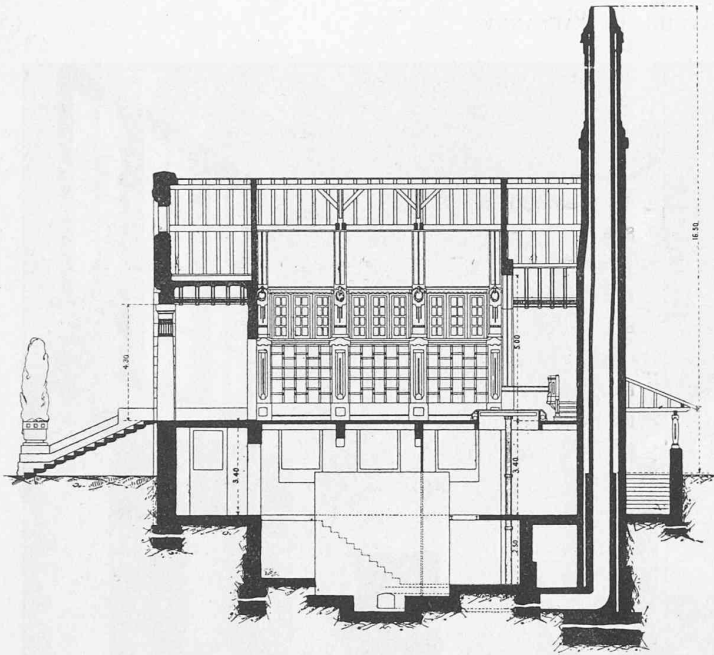
Le Crématoire de Lausanne.

En 1906, une décision des Autorités communales fixait l'emplacement du Crématoire à la tête sud du pont Chauderon-Montbenon ; le projet comportait un bâtiment abritant simultanément le four Crématoire, une chapelle et un dépôt mortuaires. Le choix de l'emplacement précité fit naître de nombreuses oppositions, qui provoquèrent l'abandon de l'emplacement de Montbenon ; le 20 juillet 1908,

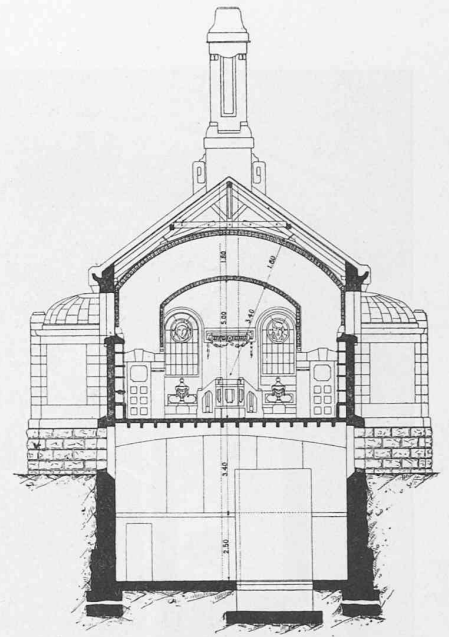
un projet de construction du Crématoire au cimetière de Montoie fut adopté.

Le bâtiment est situé à l'extrémité ouest de l'avenue principale du cimetière. On accède à l'intérieur par un vaste escalier d'une douzaine de marches ; après avoir traversé un porche spacieux, qui sert de refuge à l'usage du public, on arrive dans la salle de cérémonies pouvant contenir une centaine de personnes ; le Columbarium est disposé sur les deux faces longitudinales de la salle ; en face de l'entrée se présentent le catafalque et la chaire, dans un emplacement rappelant le chœur d'une église ; de chaque côté est placé un pavillon moins haut que le reste de l'édifice ; l'un, du côté nord, abrite une salle à l'usage des parents et où est placé l'harmonium ; l'autre contient l'escalier conduisant au souterrain ; dans la partie antérieure du bâtiment sont disposés, de chaque côté du porche, un W.-C. avec toilette et un vestiaire.

Le souterrain, qui a la hauteur de deux étages, est bien éclairé par suite de l'élévation du rez-de-chaussée au-dessus du terrain ; il est aménagé pour deux fours, système Schneider, dont un seul est actuellement construit ; il comporte, en outre, une soute à charbon et un local pour le personnel de service.

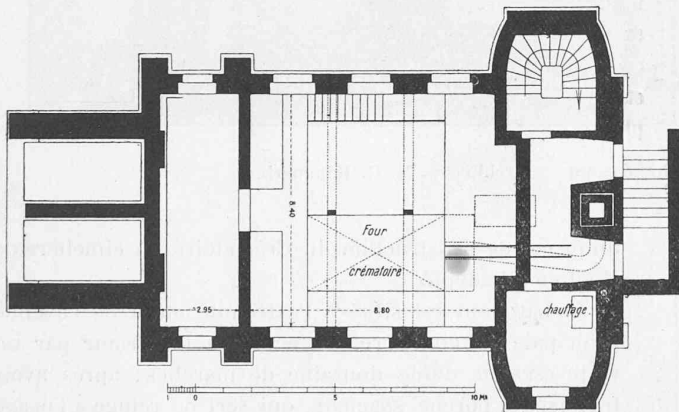


Coupe en long. — 1 : 250.

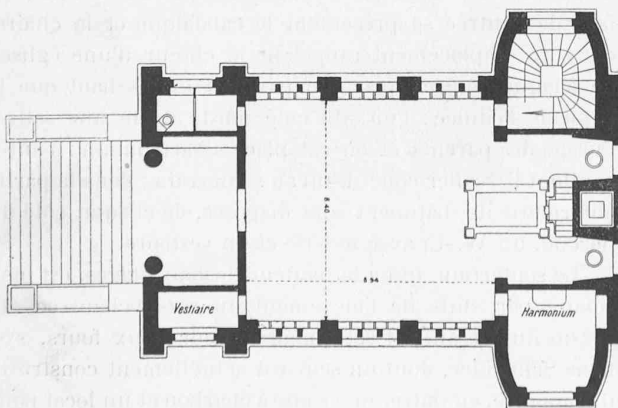


Coupe en travers. — 1 : 250.

Le crématoire de Lausanne. — Architecte : M. G. Hämmerli.



Plan du sous-sol. — 1 : 250.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 250.

En évitation de dépenses superflues, le plan est très condensé, sans cependant nuire aux besoins de la destination ; pour la même raison, on a traité sobrement l'architecture intérieure et extérieure tout en recherchant le caractère qui convient à un tel édifice.

La décoration de la salle de cérémonies est obtenue, d'une part, par une adaptation des besoins, qui comportent : le Columbarium, la disposition des baies au-dessus de celui-ci, la chaire et le catafalque ; d'autre part, par le choix des matériaux, la décoration picturale et les vitraux.

Les niches du Columbarium sont construites en plaques d'« Eternit » de dix millimètres d'épaisseur, montées sur fer ; ces niches sont fermées par des plaques en marbre, dit « champ moucheté », fixées par des boutons en bronze.

Le catafalque est un élément important du Crématoire ; pendant la cérémonie qui précède l'incinération, les regards se portent naturellement sur lui ; il convient de lui donner un caractère qui n'inspire ni la joie, ni la tristesse, mais plutôt le respect du lieu et du moment.

Ce catafalque comporte quatre dés surmontés d'urnes en pierre blanche ; ces dés sont reliés par de gros cordons avec floes en laine de soie mauve, montés sur laiton ; le couvert de l'appareil à descendre les cercueils est supporté par quatre colonnes en cuivre jaune ; il est en bois, rehaussé de décoration en laiton et en peinture.

Le plancher, construit en béton armé, est recouvert d'un linoléum à dessin avec, au-dessous, un nivelage en « Terranova ».

Le plafond en voûte, à cintre surbaissé, est construit en briques armées, système Perret.



LE CRÉMATOIRE DE LAUSANNE

ARCHITECTE : M. G. HÄMMERLI, A LAUSANNE

Seite / page

leer / vide /
blank

La tonalité claire des murs et plafonds de la salle contribue à lui donner le caractère désiré.

L'architecture extérieure est simple ; les différents services sont exprimés en façade ; c'est d'abord la façade avec son porche, servant d'entrée principale, surmonté d'un fronton avec l'inscription :

MDCCCCIX. PER IGNUM AD PACEM.

(Par le Feu à la Paix).

Quelques motifs en cuivre et deux grands vases avec lauriers pyramides complètent la décoration architecturale.

Sans prétention, les autres façades satisfont par les lignes d'architecture, la disposition des vides et l'emploi des matériaux.

La pierre de taille employée pour les façades est la roche de Divonne ; les escaliers sont en granit du Tessin ; l'édifice est couvert en tuiles plates du pays « vieilles ».

La cheminée qui, à l'intérieur du bâtiment, est dissimulée entre les embrasures des deux fenêtres de la face postérieure, ne devient apparente qu'à la sortie du toit ; elle a une section du vide de 60/60 et une hauteur de 20 m. 50 dès le niveau inférieur du souterrain.

La construction, y compris le four crématoire, est déviée à Fr. 69 000.

Par suite de dépenses supplémentaires, occasionnées en cours d'exécution, cette somme sera dépassée, mais, selon toute probabilité, le coût total n'excédera pas 75 000 francs. Ce sera le moins coûteux des édifices de ce genre en Suisse.

* * *

De l'avis unanime, cet intéressant édifice est fort bien réussi et adapté à sa destination. Des félicitations méritées, auxquelles nous joignons les nôtres, ont été adressées à l'auteur du projet et directeur du travail, M. G. Hämmerli, architecte de la ville de Lausanne.

Le retour du courant électrique par la terre.

Les journaux politiques ont annoncé, il y a quelque temps, que des essais de retour du courant par la terre avaient été entrepris entre Lausanne et St-Maurice ; nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant le rapport présenté à l'assemblée générale de 1909 de l'« Association suisse des électriciens », par M. J. Landry, au nom de la commission dite « du retour par la terre ». Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un rapport annuel faisant suite à ceux des années précédentes et ne pouvant donner une vue d'ensemble des travaux effectués et des résultats obtenus. Nous espérons, en raison du grand intérêt que présentent ces essais d'utilisation de la terre comme conducteur de retour des courants industriels, pouvoir publier, lorsque le moment en sera venu, une notice plus documentée sur les résultats des travaux de la Commission qui s'occupe de cette question. Réd.

L'année dernière, à pareille époque, notre président, M. de Montmollin, appelé à rendre compte de l'activité de la « Commission du retour par la terre », ne pouvait que

réitérer le vœu que nous exprimions nous-même à la fin de notre rapport de septembre 1907. Ce vœu tendait à obtenir l'autorisation de marcher normalement par la terre sur le transport série Saint-Maurice-Lausanne que la Commune de Lausanne a si obligeamment mis à notre disposition.

En effet, les essais de septembre 1906 et de mai 1907 nous avaient permis d'étudier quelques-unes des nombreuses questions que pose le problème du retour par la terre. Mais il nous restait beaucoup à faire. Nous devions, notamment, étudier l'influence du mode de groupement des prises de terre sur la valeur de la résistance équivalente du circuit de retour ; puis, pour un groupement donné, nous rendre compte de l'effet de la densité du courant à la surface des prises. Nous voulions aussi voir comment se comportent, en service prolongé, les différents systèmes de construction appliqués dans la réalisation de nos terres, tant à Bex qu'à Belmont, au-dessus de Lausanne. Nous voulions enfin étudier les moyens propres à éviter toute perturbation dans les circuits à faible courant utilisant la terre comme conducteur.

Cette dernière question ne tarda pas à passer au premier plan. Nous savions, en effet, par les essais déjà faits et notamment par ceux des 25 et 26 mai 1907, n'avoir rien à craindre du côté des usines génératrices et réceptrices de Saint-Maurice, Pierre de Plan et Paudex. De son côté, la Direction fédérale des Télégraphes ne fit aucune objection à notre projet de service normal par la terre. Mais, se basant sur les perturbations occasionnées par le courant de retour dans les circuits télégraphiques des chemins de fer et dans les circuits des cloches, l'Inspectorat des Télégraphes des C. F. F., sur le préavis de l'Inspecteur du 1^{er} arrondissement, nous refusa l'autorisation demandée. Cela se passait en août 1907 et nous risquions d'être arrêtés pour longtemps, car l'Inspectorat des Télégraphes des C. F. F. nous annonçait, pour pouvoir reprendre nos essais, la nécessité de doubler les fils sur un certain nombre de circuits particulièrement influencés.

Mais nécessité rend ingénieux. Dans le courant de 1908, notre dévoué président se mit en rapport avec M. Rod, inspecteur du 1^{er} arrondissement des C. F. F., et lui proposa un bien simple et élégant moyen d'éviter les effets nuisibles du courant de retour. Ce moyen consiste à introduire dans les circuits à faible courant intéressés, et pendant le service par la terre, des groupes de piles connectées de façon à maintenir l'équilibre électrique que les tensions constantes dues au courant de retour par le sol tendent à détruire.

Nous devons à l'obligeance de M. Rod, auquel nous adressons ici tous nos remerciements, d'avoir pu éprouver le moyen proposé. Un essai eut lieu à Bex, le 9 juillet 1908 ; il fut absolument satisfaisant et il est inutile de dire tout le plaisir que nous en éprouvâmes. Ce n'est toutefois qu'au mois de mai de cette année que nous fut donnée l'autorisation de commencer le service permanent par la terre. Nous primes dès lors toutes les dispositions que nécessite un tel service. Des piles compensatrices furent installées dans les